

# Europe et Nations : quelle forme politique pour l'Europe ?

vendredi 12 mai

Depuis la fin du bloc soviétique environ, a émergé un débat sur la place des nations et de la forme Nation dans l'avenir de l'Europe. Loin de l'identification des nations aux nationalismes et à leurs expressions paroxystiques faciste et nazi qui les ont longtemps disqualifiées, l'objet d'étude Nation a été réinvesti depuis lors par les membres des sphères intellectuelles, lançant souvent, notamment en France et au Royaume-Uni, des débats critiques sur la forme actuelle de la construction européenne. Ainsi a donc été mis au jour un ensemble d'interrogations sur la place des nations dans l'avenir de l'Europe ou encore sur le caractère historiquement nécessaire ou circonstanciel des nations, notamment pour la démocratie. Pour reprendre une interrogation d'Étienne Balibar : « ici en Europe, la question de savoir si certaines nations, voire la forme Nation comme telle, traversent une phase de refondation, de régénérescence ou sont irréversiblement entrées dans un processus de dépérissement, de transition vers une société "postnationale" s'est faite de plus en plus insistante »<sup>1</sup>. Toutes ces questions posées sur le terrain de l'avenir de l'Europe doivent alors aussi être mises en regard des rêves déjà anciens de voir émerger un État fédéral unissant le continent européen, mais aussi des interrogations sur le caractère viable et souhaitable de conceptions cosmopolitiques ou postnationales de l'unification de l'Europe.

Loin de pouvoir retracer en quelques pages toutes les variantes de positions sur la question, nous essaierons ici de formuler plus modestement certains des problèmes incontournables qui font débat. Notons en particulier qu'il s'agira au lecteur de garder à l'esprit, malgré la concision du propos, le caractère distinct des sources évoquées, il n'y a pas d'accord complet parmi les analystes des raisons des Nations, ni parmi les tenants du postnationalisme. Suivront une bibliographie sélective (contenant notamment certaines publications de nos intervenants sur la question) et quelques documents, textes représentatifs à nos yeux d'argumentations, d'analyses ou de positions un tant soit peu développées sur nos questions.

## Débats autour de la place de la Nation

**Nation et communauté** Le premier point litigieux dans l'interprétation de la place des nations et de la forme Nation est lié à la constitution des communautés, que réalise à chaque fois les nations ou les nationalités – étant assez raisonnablement entendu, nous semble-t-il, que la forme Nation, au contraire des nationalités, « n'est pas elle-même une communauté [...] même pas le type idéal d'une communauté, mais le concept d'une structure capable de produire des "effets de communauté" »<sup>2</sup>, la forme Nation incluant aussi un ensemble de contraintes, « une façon pour des forces économiques [rajoutons, ou politiques] de déterminer des effets symboliques et inversement », et non seulement l'« abstraction d'une communauté nationale ». On peut préciser le point en mettant en regard les angles de mises en perspective de la Nation comme formation de communautés. Différents arguments sont ainsi souvent présentés pour souligner que la Nation, encore indispensable dans cette tâche, sert à créer du lien, disons, "social" : et cela d'abord en permettant de créer un espace de communicabilité. Selon cette logique, Paul Thibaud indique ainsi : « Un débat qui ne peut jamais être purement

---

<sup>1</sup>*Nous, citoyens d'Europe ? les frontières, l'État, le peuple* p 33

<sup>2</sup>*ibid.* p 44

technique, qui porte sur les valeurs, sur les décisions les plus graves suppose un niveau d'intercompréhension, d'acceptation réciproque, de connivence qui n'est pas facilement atteint par des gens de cultures différentes »<sup>3</sup>. Ceci se rapproche d'un autre argument fréquemment présenté : celui d'une nécessité d'unité de langue pour permettre la communication effective au sein d'un corps politique. Un autre argument insiste sur l'utilité d'une intégration au sein d'une communauté nationale, ceci aussi dans l'intérêt de la constitution d'une expression démocratique, dans la même logique de nécessaire auto-investissement au sein d'une monde commun. À cet ensemble de problématiques, peut s'ajouter une attention à une corrélation entre risque de regain des "identités ethniques" et crise de la forme Nation, avec la nation entendue comme « nation politique [...] mode de dépassement du nationalisme identitaire-répétitif, lequel compte sur ceux qui relèvent d'une origine, au lieu de rassembler ceux qui adhèrent à une entreprise historique »<sup>4</sup>.

Dans une direction opposée, on s'interrogera sur la pertinence d'arguments typiquement communautariens, comme celui selon lequel communauté morale et communauté légale doivent toujours coïncider. Tout le problème se porte alors aussi sur la possibilité de fonder des communautés uniquement sur des principes cosmopolitiques. Bien que nous y reviendrons, notons cependant dès à présent que le postnationalisme cosmopolitique, si on me permet l'expression, insiste par contraste d'abord sur la nécessité de confrontation des identités nationales et donc d'un dépassement de leur autocentrisme, et encourage ensuite à la formation de communautés basées sur les seuls « principes constitutionnels de l'État de droit » – Ferry pouvant par exemple insister, pour en fonder la plausibilité loin des "froideurs juridiques" que l'on reproche à cette analyse, sur « les expériences les plus brûlantes de la lutte à mort, guerres civiles et guerres des peuples, qui, tant bien que mal, ont sous nos latitudes, finalement conduit les nations à promouvoir dans leur culture et à consacrer dans leurs institutions un haut degré de reconnaissance réciproque. »<sup>5</sup>.

Précisons aussi un point fréquent dans les analyses contemporaines de l'idée de Nation, notamment en France : celle de l'existence d'un seul concept de Nation<sup>6</sup>, par opposition à la séparation usuelle entre "Nation éthique", issue de la tradition allemande au XIXe siècle, et "Nation politique" ou civique, de la tradition française, telle que les idéologies nationalistes de la fin du XIXe siècle avait réussi à l'imposer comme distinction analytique. On peut ainsi insister sur le caractère d'abord politique de la communauté que fonde la Nation, la séparant essentiellement, comme chez Paul Thibaud ci-dessus, du nationalisme identitaire.

Enfin, on se reportera aussi au texte en document d'Étienne Balibar pour d'autres controverses sur le caractère nécessairement exclusif de toute création de communauté nationale, soulignant d'autres ambiguïtés au cœur des débats, sans trop les simplifier, nous semble-t-il.

**Nation et démocratie** Un autre point d'achoppement fondamental se situe au niveau de la connexion conçue comme absolument nécessaire, ou encore historiquement nécessaire, ou historiquement circonstancielle, contingente et secondaire du fait historique d'un développement de la démocratie moderne au sein de nations.

En somme, la démocratie moderne a-t-elle besoin de la forme Nation pour fonctionner ?

Le problème peut d'ailleurs se spécifier différemment, depuis la simple remarque de l'existence de ce lien historique, jusqu'aux interrogations sur la stabilité d'un corps politique, donnée à la démocratie par la Nation. De même si l'abstraction de l'ouverture à l'autre, sans exclusion de principe, est un corrélatif aux valeurs démocratiques : la Nation n'est-elle pas indispensable pour inscrire cette abstraction dans un corps politique réel ? N'est-elle pas aussi l'outil indispensable pour concrétiser la souveraineté du peuple et l'autogouvernement de soi d'un corps politique ? Il faut alors noter que la conception du politique joue bien sûr un rôle crucial dans ces débats, notamment en ce qui concerne la possibilité admise ou non d'une démocratie purement procédurale, le lien établi dans les

---

<sup>3</sup> « L'Europe par les Nations (et réciproquement) » dans *Discussion sur l'Europe*, Jean-Marc Ferry, Paul Thibaud, Calmann-lévy, 1992

<sup>4</sup> « L'Europe par les nations », loc. cit. p 68

<sup>5</sup> *Europe la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale.*, Cerf, 2005

<sup>6</sup> cf. en document un des textes de Dominique Schnapper

argumentations, entre démocratie et État-nation, relevant souvent de la réalisation d'une dimension de "capacité d'agir sur soi" d'une société s'opposant à cet aspect de stricte procédure <sup>7</sup>.

**Nation et universalisme** Un troisième axe d'analyse de la forme Nation doit être mentionné, car il pourrait sembler en particulier des plus paradoxal dans un contexte actuel où l'on voit peut-être à tort un lien intrinsèque et non historiquement circonstanciel entre nation et nationalisme : c'est l'axe de la relation de la forme Nation à l'universel.

Sa conceptualisation la plus simple revient à noter la tension des Nations vers l'universel, dans une dynamique d'émulation les unes par rapport aux autres, tension à la source de toutes les formes de leurs rivalités, les meilleures comme les pires, dans la mesure même où elles chercheraient tendanciellement à incarner avec leurs particularités cet universel.

Mentionnons un autre angle d'interprétation possible du sens profond de la forme Nation à titre d'interrogation, puisqu'il est déjà visible que les problèmes aux cœurs des débats correspondent à des interprétations historiques divergentes du statut de la forme Nation : Marcel Gauchet développe en effet l'idée de base selon laquelle la forme Nation ne peut se comprendre qu'en regard du système de Nations dans lequel elles s'insèrent : certains points où cette hypothèse a des conséquences intéressantes étant notamment alors d'une part, l'interprétation de la dynamique d'union pacifique des nations, en cours en Europe, comme aboutissement de l'essence même des Nations, au delà de leur exaltation particulariste nationaliste du tournant du XXe siècle, et, d'autre part, l'inversion de l'appréhension de notre situation présente : à savoir en terme d'accomplissement de la logique des nations par certaines voies compatibles avec les sentiments cosmopolites mais en dehors d'un avenir postnational ou plus radicalement encore d'une "fin des nations". En fait, l'importance pour Gauchet de ce type d'analyses encourageant à prendre en compte cette dimension des Nations comme intermédiaire indispensable et que nous ne développerons pas ici tient semble-t-il au point aveugle de notre époque concernant les conditions de possibilité de la démocratie, qui ne peut se contenter pour exister d'un accord sur les valeurs.

## Débats autour de la forme politique de l'Europe

**Termes des débats internes aux partisans d'une Europe postnationale** À côté des réflexions sur la nécessité des Nations, il faut signaler d'autres paramètres de désaccords sur la forme politique de l'Europe, souvent au sein même des partisans d'une Europe postnationale.

Le dilemme le plus récurrent correspond à la distinction entre un modèle d'État fédéral et un modèle de Fédération d'États pour l'Europe, en laissant la possibilité d'une structure intermédiaire. Un des points fondamentaux consiste à discerner, entre les deux modèles, le représentant le plus exemplaire d'une forme postnationale : si les tenants de l'État fédéral insiste sur la suppression des frontières, les tenants d'une Fédération d'État (éventuellement ayant une dimension cosmopolitique) insiste sur le fait que le concept de l'État fédéral ne fait que reporter un concept de Nation à un niveau supérieur, et ne résoud donc pas le problème spécifique de la construction européenne qui serait justement pour eux de dépasser cette conception en terme de Nation vers un modèle d'organisation intégrée de nations, viable a priori pour une extension à terme, au delà de l'Europe.

Les discussions peuvent ensuite pour ainsi dire se redoubler sur les questions de constitutions ou non d'un espace public européen et d'une identité européenne visant à établir un peuple en lui-même, se rapprochant plus ou moins de la constitution d'un peuple européen souverain en un sens classique. Se pose aussi le problème de la plausibilité de la formation d'un « patriotisme constitutionnel »<sup>8</sup> pour fédérer l'unité de cet espace public à un niveau dépassant celui de la constitution d'une culture commune dans le sens où il permettrait de conserver des perspectives de distanciation à soi-même et de la confrontation avec un point de vue d'Autres, qui restent des Autres, et ne soient pas résorbés dans le Même d'un héritage commun.

---

<sup>7</sup>cf la note dans le texte de Paul Thibaud en document

<sup>8</sup>cf. en document « Devenons des patriotes européens », *Le monde des Débats/Le nouvel observateur* N°23, 2001

**Interprétations du sens de la construction européenne** Sans exhaustivité ici non plus, rappelons un certain nombre de critiques adressées à la construction européenne actuelle dans le cadre de nos débats : la valeur dépolitisante de celle-ci associée à la perte de souveraineté des Nations, limitant l'exercice effectif de la démocratie en interne est redoublée par une non compensation en terme de démocratie en l'absence d'un espace public européen et d'une implication des peuples – ceci correspondant donc à une critique de manque de légitimité démocratique des institutions transnationales ; l'absence de projet politique commun clair pour l'union européenne (et même de discussion largement ouverte d'un tel projet), celle-ci étant plus menée par une "fuite en avant" en particulier concernant la définition de ses limites.

Il nous semble important de détailler un peu l'interprétation de Jean-Marc Ferry du sens de la construction européenne, à titre d'exemple, pour fixer le cadre d'autres interrogations en regard. Pour Ferry, sur un terrain intermédiaire entre descriptif et normatif, il y a comme une constitution latente de l'union européenne, qui a la propriété spécifique d'intégrer de manière intriquée les trois composantes du droit public selon Kant : le *ius civitatis* et le *ius gentium*, à travers notamment une double prise en compte de droits des individus et de droits des nations (les premiers étant en partie transposés au second niveau), réalisant dans l'union à la fois une union de citoyen et une union d'États. Mais la construction européenne participe aussi d'un approfondissement du *ius cosmopolitanicum* tendant à créer une union des peuples, et cela notamment par la liberté de circulation et d'installation instaurée. Sur le terrain de la souveraineté, Ferry indique des traits qui rapproche l'union d'un intermédiaire entre simple Fédération d'États et État fédéral : l'union n'a pas de pouvoir direct (de contrainte) sur ses citoyens qui n'en sont pas les sujets, ceci restant la prérogative des États, au contraire du cas d'un État fédéral, mais la souveraineté interne des États est limitée par les Droits fondamentaux, qui, eux, sont garantis par un pouvoir de contrainte de l'Union sur les États passant en dernier ressort par un droit d'exclusion de l'Union, corrélatif du droit de sécession des États.<sup>9</sup>

## Références

- [1] Pierre MANENT. *La Raison des Nations. Réflexions sur la démocratie en Europe*. Paris, Gallimard, 2005.
- [2] Justine LACROIX. *L'Europe en procès Quel patriotisme au-delà des nationalismes ?* Paris, Cerf, 2004.
- [3] Marcel GAUCHET. *La condition politique*. Paris, Gallimard, 2005. en particulier pour notre sujet la fin de l'introduction et le chapitre « Le problème européen » et son post-scriptum.
- [4] Jean-Marc FERRY. *Europe la voie kantienne. Essai sur l'identité postnationale*. Paris, Cerf, 2005.
- [5] Jean-Marc FERRY. *La question de l'État européen*. Paris, Gallimard, 2000.
- [6] Paul THIBAUD Jean-Marc FERRY. *Discussion sur l'Europe*. Paris, Calmann-Lévy, 1992.
- [7] Dominique SCHNAPPER. *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*. Paris, Gallimard, 1994.
- [8] Étienne BALIBAR. *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple*. Paris, La découverte, 2001.
- [9] Kalipso NICOLAIDIS Robert HOWSE (editors). *The Federal Vision. Legitimacy Levels of Governance in the United States and the European Union*. Oxford university Press, 2001.

---

<sup>9</sup>cf. *Europe la voie kantienne*, op. cit. p 135-136

# Documents

## Extrait de « L'Europe par les Nations (et réciproquement) » de Paul Thibaud

Pas plus que le marché sans frontières, le vote pour une même assemblée ne crée un véritable corps politique. Le fédéralisme américain, ses inventeurs l'ont répété, a été une manière de réunir une nation issue d'une commune culture, d'une révolution et d'une guerre d'indépendance vécues ensemble, mais que la politique avait artificiellement dispersée. Rien de tel en Europe. Certes il y a, il se crée chaque jour plus, à travers notamment la Communauté, une société européenne, une circulation généralisée. Mais cela n'entraîne pas la disparition des identités civiques. La politique démocratique, participation de tous à la fabrication de la loi, suppose une capacité d'identification mutuelle (en tant que concitoyen, l'autre c'est moi) dans le cadre d'un même peuple (*We the people*), que l'on n'invente pas à volonté. Ce sentiment d'être les mêmes, d'hériter d'une histoire, de vivre et de survivre ensemble à travers sa continuation, donne corps au pacte civique, garantie mutuelle (la guerre n'étant pas exclue) de nos droits et de nos libertés. Le concitoyen n'est pas seulement un homme dont je dois respecter les droits, il est homme dont les droits sont les miens, il participe d'une Histoire qui précède, fonde et prolonge notre existence.

L'Europe ne peut se fonder sur une adhésion collective de ce type, aussi essaie-t-on de définir à son usage un civisme plus rationnel que passionnel, fondé sur la loyauté institutionnelle et non sur le sentiment d'un destin commun. Au lieu d'être fondée sur un sentiment de groupe, l'adhésion politique irait à l'universel démocratique. Le sens de la construction européenne, dit Jean-Marc Ferry, serait de « dissocier clairement entre l'ordre juridique de la communauté politique et l'ordre culturel, historique, géographique des identités nationales »<sup>10</sup>. Déliée de l'appartenance nationale, l'identité devrait

---

<sup>10</sup>[Note de Paul Thibaud] Cf. Jean-Marc Ferry, *Les puissances de l'expérience*, éditions du cerf, 1991, t II p 185 et 194 et, du même auteur, « Vers une identité postnationale ? », *Esprit*, sept. 1990

Comme plusieurs lecteurs, j'ai interprété cette formule de Jean-Marc Ferry et d'autres expressions du même texte (« une souveraineté politique qui ne coïncide pas avec la souveraineté nationale », p 88; « désunion de l'identité politique et de l'identité culturelle », p 90) comme justifiant un État européen fondé sur les purs principes démocratiques, par dessus les communautés culturelles nationales. L'interprétation que donne Jean-Marc Ferry de sa pensée dans le texte qui suit est différente : le postnationalisme ne fonde pas un nouveau type d'État, c'est une idée, un idéal montrant qu'il y a des valeurs politiques au dessus des nations, ces valeurs prenant forme en Europe dans une sorte de démocratie d'opinion transfrontalière, dans une délibération entre nations, entre groupes, entre individus, entre institutions (notamment, parlementaires).

Précisant de cette manière sa réflexion, Jean-Marc ferry me paraît se rapprocher de ce que j'appelle de mon côté « intégration délibérative » et « européanisation des nations ». Il reste néanmoins entre nous des divergences importantes qui touchent, je crois, à des idées différentes de la politique. En faisant, semble-t-il, de la délibération un véritable pouvoir qui pourrait être tout à fait séparé de la décision, Jean-Marc Ferry manque, selon moi, un élément essentiel : le politique ne fait pas que confronter des conceptions du monde, il ne va pas sans prise de responsabilité à l'égard du monde, sans engagement dans un groupe qui assume une mission historique. Jean-Marc Ferry pointe cette différence entre nous quand il juge que je réduis le politique à l'État et que je suis attaché à un politique « donateur de sens ». Il est vrai que je ne conçois pas le politique sans référence à une capacité d'agir collective, donc sans État (bien qu'il ne s'y réduise pas) et que la politique est, selon moi, sinon donatrice de sens, du moins lieu du sens collectif – en ce que c'est l'appartenance politique qui articule le sentiment de dette de chacun vis-à-vis du groupe qui l'a fait et doté initialement, avec le devoir d'assumer la responsabilité du monde. Sans le sentiment de dette initiale, d'implication personnelle, d'ancrage dans la personnalité de l'humanisme.

Cela entraîne qu'à la différence de mon interlocuteur – il lui arrive d'identifier l'éthique avec le communicationnel –, et parce que je lie le sens du politique à l'agir, la technicisation de certaines décisions m'apparaît non comme une *différenciation* du politique [– Jean-marc Ferry soutenait dans le texte de réponse : « une “philosophie” de la communauté », que l'élément en jeu dans la constitution d'un État européen était la distinction d'une fonction critique à part d'une fonction de décision –,] mais comme une *diminution* du politique (dont j'admets partiellement la légitimité : toutes les relations entre les hommes ne passent pas par le politique). C'est parce que l'articulation anthropologique de la dette résultant, comme dit Hannah Arendt, « du fait d'être né » avec le devoir vis-à-vis du monde me semble être le noyau du politique que je tiens pour essentielle la nation, seul lieu actuellement (dans le déclin et la privatisation de la famille et de la religion) où cette articulation peut se réaliser. Et c'est parce que le politique est la réponse à une obligation d'agir qui à travers notre communauté d'appartenance concerne le monde en général qu'à mon sens une

se « construire sur les principes d'universalité, d'autonomie et de responsabilité, qui sous-tendent les conceptions de la démocratie et de l'État de droit ». On objectera que si pareille dissociation est possible, elle ne fonde pas un État européen mais un État mondial, les « principes d'universalité » n'appartenant en propre à aucun continent. Au mieux, l'Europe construite sur cette base serait la matrice d'une mondialité organisée, donc une organisation de nations, une régulation et non une communauté politique délimitée. À fonder l'Europe hors de toute culture particulière, on ne la fonde pas comme nation, fût-ce une « nation de nations ».

---

Europe digne de ce nom, c'est-à-dire politique, ne peut être seulement un espace de délibération, ou plutôt qu'elle ne peut être cela que si elle aussi a rapport avec l'action dans l'Histoire, si elle invente des formes d'action et formule des projets d'action.

## Extraits de *La communauté des Citoyens. Sur l'idée moderne de nation* de Dominique Schnapper<sup>11</sup>

La nation démocratique est devenue concrète en ce qu'elle est la source d'identité, de morale, de passions et de comportements collectifs : l'intégration nationale a créé, selon les termes de Norbert Élias, un habitus social spécifique. L'intériorisation des normes de la société nationale aboutit à ce que la dignité des individus ne soit plus seulement liée à leur place particulière dans un groupe familial ou staturaire mais à leur qualité d'homme universel et de citoyen. En organisant et en donnant un sens spécifique à la mémoire collective et à sa transmission d'une génération à l'autre, les institutions étatiques entretiennent l'identité, indissolublement individuelle et collective, des nationaux. Le patriotisme, dans les vieilles nations, a pu entraîner les mêmes passions que l'appartenance aux ethnies, comme l'a démontré la guerre de 1914-1918, même si le rapport, objectif et sentimental, entre l'individu et la famille, les communautés particulières, religieuses ou historiques, et l'État n'est pas le même selon l'histoire de la nation.

On dénonce aujourd'hui volontiers la fermeture de la nation, définie comme un système d'exclusion qui caractérise toute organisation politique. Il est clair qu'en incluant et en intégrant les uns, la nation exclut, par là même, les autres, que l'inclusion des premiers implique l'exclusion des seconds, que l'identité collective des nationaux se définit par l'altérité des étrangers. C'est le propre de tout groupe et même, plus généralement, de toute identité qui s'affirme en s'opposant aux autres. Toute catégorisation a pour fonction de séparer et de classer les individus. le discriminant n'est toutefois pas nécessairement discriminatoire, c'est-à-dire fondé sur une motivation jugée illégitime. Pour apprécier la spécificité de la nation, il faut la comparer de ce point de vue aux autres modes d'organisation politique.

La nation est par essence plus ouverte aux autres que toutes les formes d'ethnies et elle l'est d'autant plus qu'elle est, dans ses formes concrètes, plus proche de l'idée de nation. Parce qu'elle est définie en termes d'abord politiques, donc juridiques et administratifs, la communauté nationale est dans son principe, susceptible d'inclure juridiquement les étrangers, moyennant des conditions, plus ou moins sévères, que fixe l'État. Même si ce dernier a des exigences d'« assimilation » à la culture commune – que symbolise le terme même de « naturalisation » – inégalement sévères, les conditions d'accès à la nationalité restent d'abord juridiques et politiques. On ne peut pas entrer dans le « peuple » corse ou gallois – c'est-à-dire dans une ethnie – si on n'en fait pas partie par sa naissance, alors qu'on peut disposer de tous les droits du citoyen français ou britannique lorsqu'on a obtenu la naturalisation. Le terme renvoie à l'idée de nature, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit précisément de l'inverse. [...]

Si l'on admet les analyses développées dans les chapitres précédents et, en conséquence, si l'on accepte de caractériser la nation démocratique par l'ambition, par définition jamais pleinement réalisée, de créer une société politique transcendant par la citoyenneté les enracinements concrets et les appartenances et fidélités particulières, il n'existe pas deux idées de la nation, mais une seule, inégalement et différemment accomplie, selon des formes chaque fois singulières, en fonction du projet politique qui est à l'origine de la construction nationale. Les nations, qu'on a traditionnellement appelées, selon les pays et les traditions intellectuelles, civiques, occidentales, « à l'américaine » ou « à la française », dans la mesure où elles étaient conformes à la fois à la logique et à leur idéal proclamé, étaient plus proches de cette idée ou de cet idéal-type, puisqu'elles faisaient de l'existence d'une société politique et de la citoyenneté le principe organisateur de la vie commune. Il ne s'agit pas là de formuler un jugement de valeur, qui montrerait la supériorité morale ou politique de la nation politique sur la nation ethnique, mais de tirer les conséquences d'une définition analytique.[...]

---

<sup>11</sup>nrf essais, Gallimard, 1994 p 106-107 et p 178-183

Les nationalistes et les idéologues d'une nation ethnique ou à l'allemande invoquaient des valeurs pré-nationales et non les valeurs *spécifiques* ou *caractéristiques* de la nation, forme particulière de l'organisation politique à l'âge démocratique. En insistant sur les liens ethniques préexistants plutôt que sur l'ambition de créer une société politique, ils négligeaient ce qui caractérise en propre le projet national, l'effort pour dépasser les appartenances concrètes et les loyautés ethniques, même s'il ne peut pas se traduire par la tension entre l'ambition d'universalité et l'entretien par l'État des singularités nationales. Si les nationalismes d'Europe centrale peuvent être effectivement décrits comme ethniques, tant par les caractéristiques que par les arguments que les penseurs nationalistes invoquaient, il n'existe pas pour autant une idée – au sens analytique – ethnique de la nation. L'idéologie de la nation ethnique a été le moyen de justifier l'échec de la nation dans l'Europe centrale.[...]

La participation à l'entité politique particulière qu'est la nation est un moment d'une histoire dans laquelle les hommes ont été progressivement intégrés dans des ensembles de plus en plus vastes. La relation qui unit l'individu au groupe ou l'*habitus* social, pour reprendre le concept de Norbert Élias, a été réélaboré par la construction des nations politiques et la nationalisation du lien social. Dans les nations occidentales, les valeurs morales en fonction desquelles le citoyen doit agir se sont progressivement imposées aux dépens du clientélisme et de la solidarité fondée sur les liens familiaux ou ethniques, même si la logique de cette rationalité n'a jamais été – et ne peut être – poussée à son terme. Le cadre national est aujourd'hui, sur bien des points, objectivement dépassé par les échanges d'ordre technique, économique, militaire, informationnel et même politique, qui unissent ou opposent les hommes et les collectivités historiques, les unes organisées en nations-unités politiques, les autres infra-nationales ou supra-naionales. L'intégration objective des hommes, comme on l'entend dire souvent, est aujourd'hui sans doute mondiale, mais l'*habitus* social et les émotions identitaires et émotionnelles ne sont-ils pas, eux, restés étroitement liés à l'appartenance nationale ?

Passer de l'intégration par la nation à une intégration universelle au niveau de l'humanité entière prendrait toutefois un sens différent. « L'humanité présente en tant qu'unité sociale une curieuse particularité. À tous les autres niveaux d'intégration, le sens du nous s'est développé en relation avec la perception de la menace que faisaient peser d'autres groupes sur son propre groupe .»<sup>12</sup> Les appartenances collectives se sont toujours affirmées en s'opposant aux autres. Comment le sentiment de l'appartenance à l'humanité pourrait-il s'opposer à l'Autre ? Quel sens subjectif peut avoir l'idée d'appartenance à l'humanité ?

---

<sup>12</sup>[Note de l'auteure] Norbert Élias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p 297

## Extrait de *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'État, le peuple* de Étienne Balibar<sup>13</sup>

S'il est vrai que l'histoire des nationalités individuelles partout dans le monde a été déterminée par l'émergence et les transformations de la forme nation autant qu'elle les déterminait en retour, il devient dérisoire de prétendre que les nations peuvent se former sans que se développe aussi une idéologie nationaliste : c'est une contradiction dans les termes. *Partout où existent des nations règne le nationalisme.* Toute combinaison structurelle d'institutions étatiques et de forces sociales suppose une idéologie organique, quelle que soit la variété de ses réalisations. J'admettrais donc bien volontiers que deux idéologies nationales données ne se recouvrent jamais (l'« idéologie allemande », l'« idéologie française »), que toute histoire nationale produit autrement ses propres symboles, ses fictions et ses mythes, investit à sa façon « unique » ses « lieux de mémoire » qui l'aident à devenir une « communauté imaginaire » pour développer son propre modèle de régulation des conflits sociaux. Cela ne change rien au fait qu'il s'agit toujours de construire une « identité nationale » qui l'emporte sur toutes les autres, et d'aboutir à ceci que l'appartenance nationale recoupe et intègre toutes les autres. Mais, par définition, *le nationalisme n'est rien d'autre que cela.*

C'est donc (à mes yeux du moins) une question futile que de se demander si le nationalisme est en soi une idéologie de domination ou d'exclusion. Le nationalisme est l'idéologie organique correspondant à l'institution nationale, et celle-ci repose sur la formulation d'une *règle d'exclusion*, de « frontières » *visibles ou invisibles*, mais toujours matérialisées dans des lois et des pratiques. L'exclusion est donc l'essence même de la forme nation ou, si ce n'est pas l'exclusion, l'accès inégal (« préférentiel ») à certains biens et à certains droits, selon qu'on est national ou étranger, appartenant ou non à la communauté. En tant que structure, la forme nation produit une différenciation et la perpétue, donc exige qu'elle soit défendue. On pourrait dire que la forme nation résiste à la suppression des frontières ou à leur élargissement indéfini. Elle constitue un moyen institutionnel de préserver la règle d'exclusion ou de ne pas céder sur sa nécessité. À ceci près qu'il y a de fondamentales différences historiques, politiques et morales entre des institutions qui pratiquent la règle d'exclusion de façon rigide ou de façon souple, restrictive ou expansive (pays fermés à l'immigration et à l'asile ou pays d'accueil, *Einwanderungsländer*), universaliste ou discriminatoire, en la considérant comme un fait de nature ou comme une convention négociable (« droit du sang » et « droit du sol », etc.). Tantôt c'est une façon de les admettre et de les « intégrer » ou « assimiler » d'une façon plus ou moins contraignante, tantôt enfin c'est d'une façon d'expulser certains nationaux en se les représentant imaginairement comme des « étrangers ». Il y a beaucoup de cas enfin où la ligne de démarcation entre les nationaux et étrangers, « nous » et les « autres », n'apparaît pas « naturellement », et constitue par elle-même un enjeu politique : c'est notamment le cas dans toutes les situations et tous les États postcoloniaux. Or *l'Europe comme telle est un ensemble postcolonial.* Il devient alors décisif de savoir comment les États-nations et leur population (ou certains de ses éléments) se déterminent dans des circonstances où une règle d'exclusion devient historiquement inopérante, où il se révèle impossible de le maintenir ou de l'adapter à un déplacement des frontières.

Toutes ces questions, en dernière analyse, attirent notre attention sur la façon dont la forme nation et l'idéologie nationaliste s'articulent avec une *violence structurelle*, à la fois institutionnelle et spontanée, visible et invisible. Et c'est pour en discuter que nous devons nous arrêter sur la formation des *identités* collectives. Précisément dans la mesure où nous refusons de confondre tous les degrés de violence, d'effacer les seuils qui séparent le sentiment vécu d'appartenance à un groupe de la xénophobie et du racisme, l'idée du « nous » (*Wir-Gruppe*) et l'identité nationale « normale » des entreprises de génocide ou de « purification ethnique », sans pour autant imaginer entre elles des incompatibilités d'essence, nous devons comprendre comment la fluctuation des identités s'articule à l'universalisme du nationalisme. [...]

---

<sup>13</sup>La découverte Paris, 2001, p 47-48

## « Devenons des patriotes Européens » de Jean-Marc Ferry <sup>14</sup>

Une Constitution pour l'Europe! Le thème est finalement monté dans l'agenda public à travers une dramatisation mettant aux prises la France et l'Allemagne. Dans les deux pays, les partisans d'une intégration européenne forte s'accordent sans doute sur la forme d'un Etat fédéral, mais celle-ci se heurte aux résistances de peuples attachés à leur souveraineté. Par delà les nationalismes, un patriotisme pourrait-il fédérer les « citoyens d'Europe »? Un concept a été avancé, celui de « patriotisme constitutionnel », dont le philosophe allemand, Jürgen Habermas, serait le symbole. Le principe en est cependant contesté en France, où une longue tradition nationale a fait naître des figures successives du patriotisme. Entre la France et l'Allemagne le risque de crispation philosophique appelle à une confrontation des deux cultures.

Dans *L'Idée républicaine en France*, Claude Nicolet avait distingué entre un patriotisme géographique et un patriotisme juridique. Le « patriotisme géographique » se marque par l'attachement au territoire, à la terre investie comme la mère-patrie. C'est l'élément archaïque dont la puissance affective se maintient à travers les formes plus évoluées du sentiment national. Celui-ci se spiritualisa à mesure que la patria était regardée comme le sol où s'édifie la culture propre. La France s'offre à nos yeux comme l'un des premiers creusets où la culture européenne se métabolisa dans la montée du sentiment patriotique. C'était d'abord un amour du pays, la « douce France » au climat tempéré, puis l'admiration de sa langue que l'on crédita d'une vocation universelle tant elle paraissait mieux que tout autre épouser « le mouvement naturel de la pensée ». Ainsi Du Bellay célébrait-il le rayonnement culturel de la France, « mère des arts, des armes et des lois », un « patriotisme culturel » étranger au nationalisme agressif : la culture française était seulement le prisme où se réfracte la civilisation. Celle-ci avait été impulsée par la « civilisation des moeurs », mouvement pour lequel la figure d'Erasmus est centrale. Deux siècles plus tard se déployait la « civilisation des Lumières ». S'inaugurait là un nouveau rapport à la culture, tandis que s'élaboraient les idées d'humanité Une, de dignité et d'égalité de tous les êtres humains, de la raison émancipatrice et du progrès indéfini de la civilisation ; bref, des idées universalistes propres aux Lumières, jusqu'à accomplir une véritable transfiguration : du patriotisme géographique au « patriotisme juridique ».

De quoi s'agit-il? D'un sentiment qui, du côté français, s'accordait à une idée « artificialiste » de la nation conçue comme pure construction juridique. Nous en trouvons l'illustration dans la pensée d'Emmanuel Joseph Sieyès, l'auteur de *Qu'est-ce que le Tiers-état ?* C'est l'époque de la Révolution française, qui installe l'idée de la Nation. Parallèlement se développait l'idée cosmopolitique à laquelle Immanuel Kant donna une consistance dans son essai de 1795 sur la « paix perpétuelle ». Chez Sieyès comme chez Kant le patriotisme juridique se traduisait dans une adhésion pleine de conviction à l'idée d'une Constitution républicaine, d'une *Constitutio libertatis* qui se voulait strictement dérivée de l'idée pure du droit public. Mais ce n'était pas une idée « froide », loin s'en faut : « cette déclaration des droits, qui vous apprend à la fois ce que vous devez à la société, et ce que vous êtes en droit d'exiger d'elle, *cette constitution que vous devez maintenir aux dépens de votre vie*, ne sont que le développement de ces principes simples dictés par la nature et par la raison dont vous avez appris, dans vos premières années, à reconnaître l'éternelle vérité ». Voilà ce que, depuis sa prison, Condorcet rêvait d'enseigner aux futurs citoyens. Près d'un siècle plus tard, Ernest Renan en tirait des conséquences pour un concept normatif de la nationalité. S'il appelait à ne pas abandonner « ce principe fondamental, que l'homme est un être raisonnable et moral, avant d'être parqué dans telle ou telle langue, avant d'être membre de telle ou telle race, un adhérent de telle ou telle culture », les idées romantiques du XIXe siècle avaient toutefois chargé le patriotisme d'une épaisseur quasi mystique : « la nation est une âme, un principe spirituel » ; et le patriotisme juridique d'un Condorcet, d'un Sieyès, d'un Kant, avait fait place à la forme nouvelle d'un « patriotisme historique » où s'affirmait plutôt l'élément de l'histoire et de la mémoire communes. Sans trahir l'héritage des Lumières, Renan prenait acte du fait que la civilisation n'est rien sans un mouvement qui en intériorise les symboles et les approprie à un esprit, les traduit sur la base d'acquis préalables de l'expérience des individus et des peuples. En Europe chaque culture nationale peut ainsi être regardée comme le résultat d'un

---

<sup>14</sup>Le Monde des débats/Le Nouvel Observateur, n°23 mars 2001

mode spécifique d'interprétation de la civilisation. Il n'empêche que Renan était conscient des limites du patriotisme national : « Les nations ne sont pas quelque chose d'éternel. Elles ont commencé, elles finiront » ; et « la confédération européenne, probablement, les remplacera ». Surtout, il avait perçu la faiblesse du principe national : « l'oubli, et je dirai même l'erreur historique, sont un facteur essentiel de la création d'une nation, et c'est ainsi que le progrès des études historiques est souvent pour la nationalité un danger ».

Or, voilà qui signale en creux l'avantage systématique d'un « patriotisme constitutionnel » dans la perspective européenne d'une « identité postnationale ». Comment ? Pourquoi ?

La notion a émergé d'un débat plutôt houleux qui éclata en été 1986 entre des intellectuels ouest-allemands au sujet du passé national-socialiste : la « controverse des historiens ». On aurait pu parler d'une « bataille de l'historisme », car était d'abord en cause une méthode « compréhensive » de restitution de l'histoire propre et, à travers elle, la reconstruction de l'identité allemande, que certains prétendaient engager dans la perspective d'une réparation narcissique. C'est contre une telle tentation que Jürgen Habermas fit monter dans l'espace public le thème du patriotisme constitutionnel : être *citoyen* de l'Allemagne fédérale, c'est d'abord assumer sans restriction et sans concession une responsabilité à l'égard de son passé, exercer un regard critique sur ses traditions nationales, puis, par l'adhésion réfléchie à une Constitution inscrivant les valeurs fondamentales de l'Etat de droit démocratique, manifester en tant qu'Allemand sa détermination pour une identité choisie plutôt que subie, en même temps qu'un engagement responsable vis-à-vis du monde, instruit par l'expérience autocritique du mal moral et politique.

Le patriotisme constitutionnel de Habermas rompt avec l'autocentrement du patriotisme historique sans pour autant retourner à la figure anhistorique d'un patriotisme juridique. Cependant, la réception française ne fit guère la différence, dénonçant dans le patriotisme constitutionnel une forme vide et abstraite, plus critiquable que celle du patriotisme juridique, lequel présente quand même, aux yeux des « nationaux-républicains », l'avantage de fonder l'idée de la « nation civique ». Le patriotisme constitutionnel, aime-t-on parfois dénoncer, *n'existe pas*, car les gens n'adhèrent pas à des principes abstraits. Mais si tel était le cas, alors l'amour de la justice politique n'existerait pas, non plus que celui de la liberté ; et des actions qui comptent parmi les plus proprement politiques n'auraient qu'un intérêt privé ; ainsi ce qu'accomplirent des hommes qui, tels Karl Jaspers, Konrad Adenauer, Thomas Mann, purent s'exiler de leur pays sans y avoir été contraints, si ce n'est par un sens aigu de l'honneur lié au sens du droit, de la justice politique et de la liberté. Tant qu'y règnent l'injustice, la répression, le racisme, le déni systématique de la civilisation humaniste, l'Allemagne n'est pas en Allemagne, ou alors on renonce à être Allemands ! Le patriotisme constitutionnel s'exprime à travers ces paroles effectivement tenues. Il se manifeste là dans son plein éclat, sans doute parce qu'il s'agit de circonstances exceptionnelles et des plus dramatiques. La base même de toute Constitution républicaine se trouvait en effet atteinte à travers les droits les plus fondamentaux, en y incluant ces libertés dont il nous est devenu si évident de jouir que l'on en vient à oublier l'attachement qu'on leur porte. Le malentendu franco-allemand a la vie dure ! Il est vrai qu'à l'instar du patriotisme juridique le patriotisme constitutionnel se marque par une adhésion des citoyens aux valeurs républicaines. Une Constitution politique incluant dans cet esprit les droits fondamentaux des individus, voire des peuples, se profile aussi comme l'élément qui pourrait constituer un peuple européen comme tel à travers ses nations. Cependant, l'adhésion réfléchie aux principes de la justice politique n'a plus la signification de premier degré qu'elle pouvait revêtir à l'époque de Sieyès et de son patriotisme juridique. Il s'agit plutôt d'une *seconde naissance*, résolution qui procède d'une conscience historique rendue réflexive par l'expérience des errements et catastrophes que put entraîner dans l'histoire encore proche le rejet anti-humaniste des valeurs attachées à nos cultures publiques. Les Français n'auraient pas plus que les autres à s'en laver les mains. Ils sortiraient plus grandis d'avoir su à temps associer les Allemands à la célébration du 8 mai 1945 qu'à faire maintenant monter le chauvinisme contre la prépondérance allemande au sein de l'Union avec la caution intellectuelle de vieux souverainistes. Questions didactiques : en quoi le patriotisme constitutionnel se distingue-t-il d'un patriotisme juridique ? – En ce qu'il s'articule dans un rapport intime à *l'histoire*. En quoi se distingue-t-il dans ce cas d'un patriotisme historique ? – En ce qu'il s'articule dans un

rapport *autocritique* à l'histoire propre.

Du bon usage de l'histoire propre... Doit-on s'y rapporter surtout de façon narrative et commémorative, afin de stabiliser l'appartenance à une communauté chaude, non problématique? Ou doit-on plutôt s'y rapporter de façon argumentative et autocritique, de sorte que la mémoire nationale ne soit pas exclusive des autres ni indifférentes aux réclamations venues du dehors, ancien adversaire ou ancienne victime? La seconde option est sûrement la voie d'avenir. Nous avons vu, ces dix dernières années, se précipiter des contritions officielles, demandes publiques de pardon, d'Etat à Etat, de peuple à peuple, un phénomène sans précédent dans l'histoire du monde. S'y atteste la réclamation nouvelle d'une *justice historique*, laquelle consiste dans une réparation effectuée par la parole publique, réparation strictement symbolique mais qui n'en porte pas moins des vertus politiquement réconciliatrices. Il y va d'une reconnaissance officielle, par les Etats, des injustices, offenses, humiliations, violences, perpétrées dans le passé. Loin d'être réductibles à la « délectation morose » de caractères dépressifs, de tels *gestes reconstructifs* sont plutôt l'indication d'un rapport nouveau pris par les peuples et leurs représentants à l'histoire propre, un rapport qui déstabilise la gestion apologétique des mémoires nationales, tout en opérant une poussée de dissolution des hypostases modernes, à commencer par l'absolutisme de la souveraineté. La responsabilité assumée de façon autocritique à l'égard du passé propre apparaît comme un préalable moral à la réconciliation des peuples, mais aussi comme un présupposé politique pour l'union d'Etats fédérés dans de vastes ensembles métanationaux.

D'où sa valeur pour l'Europe en construction. Aujourd'hui les solutions nationales semblent compromises. Les marchés tendent à subvertir les Etats. Les puissances privées se sont dénationalisées avant les puissances publiques. Les nations ont largement perdu leur autonomie politique, même si elles conservent une souveraineté étatique. Les gouvernants ont les mains liées tant qu'ils veulent mener une politique séparée. Ils doivent accepter de coopérer, de coordonner leurs politiques publiques et de concerter leurs décisions principales. Cela *explique* peut-être mais ne *justifie* pas que la crispation nationaliste gagne, chez nous, les rangs de la gauche; car l'édification d'une union politique européenne vaut aussi comme une tentative de répondre au problème le plus actuel: celui d'un rattrapage de l'économie par le politique. Le « partage des souverainetés » en est le prix à payer. Maintenant, on se demande comment ces exigences fonctionnelles pourront trouver le soutien de dispositions éthiques. Comment la *communauté légale* qu'est l'Union européenne peut-elle être ancrée dans une *communauté morale*, afin qu'advienne une véritable *communauté politique* européenne?

D'abord, par une ouverture réciproque des mémoires nationales, où la reconnaissance mutuelle des nations membres devient inséparable d'une reconnaissance des violences que ces nations ont pu mutuellement s'infliger. Ainsi se voit authentifiée la reconnaissance commune des principes requis par le patriotisme constitutionnel. Avant de doter l'Union européenne d'une Constitution juridique qui aujourd'hui poserait plus de problèmes qu'elle n'en résout, il y a le préalable éthique, indispensable à l'impulsion d'une *mémoire historique commune*, laquelle constitue, avec une *culture publique partagée*, l'élément substantiel d'une communauté morale propre à recouper la communauté légale de sorte qu'advienne une communauté politique. Les mémoires nationales se « communisent » sous nos yeux dans la mesure où le rapport que chaque peuple instaure à son histoire se décentre vers ce que d'autres ont pu en vivre. Devient plus que jamais pertinente la suggestion de Krzysztof Pomian qui écrivait dans *L'Europe et ses nations*: « Il n'est pas vrai que l'histoire n'enseigne rien. Mais elle ne dispense ses enseignements qu'à ceux qui veulent mettre à profit les expériences du passé ». Cette parole s'ajuste particulièrement bien à la perspective d'une identité politique qui, de part en part informée par l'expérience historique du mal moral et politique, nous fait naître une seconde fois aux valeurs portées par la culture européenne: une re-naissance qui vaut pour une meilleure reconnaissance. Cela dépend au premier chef de l'aptitude des peuples d'Europe à reconsidérer leur passé, à réévaluer leur histoire et à réorganiser leur mémoire en conséquence, à *engager*, autrement dit, *une histoire réfléchie du rapport à leur propre histoire*, sans ménager le narcissisme national. Le rayonnement de l'Europe ne pourrait qu'y gagner.